R, J. M.—
Taxe de 1883, montant à.................. $4 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Bacchus, Marengo et Milan, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 424; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de 132 pieds.

[illegible]SHALL, JULIAN F.—
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, [illegible], Pin et Lowerline, désigné comme [illegible] de l'ilet No. 31; le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burthe et Lowerline.

[illegible]MICK, JAS.—
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peters, Claiborne, [illegible]avie, désigné comme l'ilet No. 712.

[illegible]HIS, LOUIS—
Taxe de 1883, montant à.................. $21 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, [illegible], Lyon et la rivière Mississippi, désignés comme lots Nos. 7 à 22 de l'ilet No. 704; [illegible] lots Nos. 7 à 12 mesurent 264 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 150 [illegible]; les dits lots Nos. 7 à 22 forment l'encoignure des rues Water et Lyon.

[illegible]ARRON, JOS.—
Taxe de 1883, montant à.................. $7 50
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, [illegible], Valence et Bordeaux, désignés [illegible] lots Nos. 17 à 20 de l'ilet No. 177; le[illegible] lots Nos. 17 à 20 mesurent 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur [illegible] 120

[illegible]RTHY, MARY G.—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 20
[illegible] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Toledane et l'avenue Louisiana, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 22 mesure 34 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Constance et Toledane.

[illegible]EOUGH—
Taxe de 1882, montant à.................. $7 50
Taxe de 1883, montant à.................. 7 50
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Général Taylor, Apollo, Bacchus et Peniston, désignés comme les lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No [illegible]; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 62 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible]UOID, WM. M.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Bellecastle et Dufossat, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bellecastle.

[illegible]UOID, WM. M.—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 50
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots Nos. 27 et 28 de l'ilet No. 180; les dits lots Nos. 27 et 28 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Bellecastle sur une profondeur de 100 pieds.

[illegible]OSKEY, H. B.—
Taxe de 1882, montant à.................. $3 40
Taxe de 1883, montant à.................. 3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Long, St. George, [illegible] et Octavia, désigné comme l'ilet No. [illegible]

[illegible]HEE, EDMOND—
Taxe de 1883, montant à.................. $6 00
[illegible] moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Chestnut, Cadix et Valence, désignés comme la moitié des lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 292; la dite moitié des lots Nos. [illegible] mesure 40 pieds de face à la rue Plaquemine sur une profondeur de 120 pieds.

[illegible]NNELL, JAMES R.—
Taxe de 1883, montant à.................. $39 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. [illegible], Prytania, Foucher et Aline, désignés comme lots Nos. 23, 24, 25 et 26 de l'ilet No. 377; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de [illegible] pieds; les lots Nos. 25 et 26 mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de 125 pieds.

[illegible]NNELL, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 10
Taxe de 1883, montant à.................. 2 10
[illegible] moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, State et Hurstville; désignée comme la moitié de l'ilet No. [illegible]; la dite moitié de l'ilet mesure 180 pieds de face sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible], DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. [illegible], Milan et Marengo, désigné comme l'ilet No. 547.

[illegible], DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. David, [illegible] Taylor et Marengo, désigné comme l'ilet No. 548.

[illegible], D. C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. George, St. André, Général Taylor et Marengo, désigné comme l'ilet No. 550.

[illegible], D. C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. George, St. [illegible], Marengo et Milan, désigné comme l'ilet No. 551.

[illegible], D. C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. George, St. [illegible], Milan et Marengo, désigné comme l'ilet No. 587.

[illegible], DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 40
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Patrick, St. [illegible], Général Taylor et Marengo, désigné comme l'ilet No. 511.

[illegible], DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 50
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Long, Breslau, [illegible], Marengo, désigné comme l'ilet No. [illegible]

[illegible], DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 50
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arcadie, Breslau, [illegible], Marengo, désigné comme l'ilet No. [illegible]

[illegible]RY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à.................. $6 00
[illegible] certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Harris, Benjamin, [illegible], Hurstville, désigné comme l'ilet No. [illegible]; le dit ilet No. 37 mesure 200 pieds de face et [illegible] à l'arrière sur une profondeur de 300 [illegible]

[illegible], JOHN—
Taxe de 1883, montant à.................. $27 00
[illegible] certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Benjamin, Charles, State et Hurstville, désignée [illegible] portion de terre de l'ilet No. 23; la [illegible] portion mesure 190 pieds de face et 195 [illegible] à l'arrière sur une profondeur de 219 [illegible] d'un coté et 259 pieds de l'autre coté; la [illegible] portion de terre forme l'encoignure des rues [illegible] Charles et State.

NEWMAN, SAMUEL W.—
Taxe de 1882, montant à.................. $3 40
Taxe de 1883, montant à.................. 3 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Soniat et Robert, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 319; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 101 pieds.

NARCISSE, JOS. F.—
Taxe de 1882, montant à.................. 30c
Taxe de 1883, montant à.................. 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Magnolia, Pin et Lowerline, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 120 pieds.

NEW ORLEANS BELT R. R. CO.—
Taxe de 1883, montant à.................. $6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Martin, Toledano et l'avenue Louisiana, désigné comme l'ilet No. 665.

O'BRIEN, JEANNE—
Taxe de 1883, montant à.................. $7 50
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Valence et Bordeaux, désignée comme une portion du lot No. 1 de l'ilet No. 235; la dite portion du lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds; la dite portion du lot No. 1 forme l'encoignure des rues Valence et Camp.

O'CONNER, TIMOTHE—
Taxe de 1883, montant à.................. $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Dufossat et Bellecastle, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 241; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 150 pieds d'un coté et 165 pieds de l'autre coté.

PRESTON, WETHAM—
Taxe de 1883, montant à.................. $6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Bordeaux et Lyon, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 178; le dit lot No. 22 mesure 31 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 100 pieds.

PURCELLE, SARAH N.—
Taxe de 1882, montant à.................. $9 00
Taxe de 1883, montant à.................. 9 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Laurel, Constance et Milan, désignés comme lots Nos. 19, 20 et 21 de l'ilet No. 173; les dits lots Nos. 19, 20 et 21 mesurent chaque 23 pieds 10 pouces de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $3 60
Taxe de 1883, montant à.................. 3 60
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. André, l'avenue Napoléon et la rue Jena, désigné comme l'ilet No. 544.

PHENAC, Vve M. J.—
Taxe de 1882, montant à.................. $4 20
Taxe de 1883, montant à.................. 4 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 158; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 129 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jersey et Delachaise.

POCHE, R. J.—
Taxe de 1882, montant à.................. $3 00
Taxe de 1883, montant à.................. 3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Upperline et Lyon, désignée comme une portion de l'ilet No. 140; la dite portion mesure 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur.

PHENAC, Vve M. J.—
Taxe de 1882, montant à.................. $3 00
Taxe de 1883, montant à.................. 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Constantinople et Austerlitz désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 156; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $9 00
Taxe de 1883, montant à.................. 9 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. André, Cadix et Jena, désigné comme l'ilet No. 543.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $9 00
Taxe de 1883, montant à.................. 9 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. Patrick, Cadix et Jena, désigné comme l'ilet No. 535.

POPE, SUC. GEO. W.—
Taxe de 1882, montant à.................. $[illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Lyon et Bordeaux, désignés comme les lots Nos. 1 à 4 de l'ilet No. 257; les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues Chestnut et Lyon.

PETIT, ATHANESE—
Taxe de 1882, montant à.................. $7 20
Taxe de 1883, montant à.................. 7 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Lyon et Bordeaux, désignés comme lots Nos. 6 à 10 de l'ilet No. 257; les dits lots Nos. 6 à 10 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 6 à 10 forment l'encoignure des rues Chestnut et Bordeaux.

PLIQUE, Vve PHILIPPA—
Taxe de 1882, montant à.................. $[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Valence et Bordeaux, désignée comme la moitié du lot No. 5 et le lot No. 6 de l'ilet No. 258; la dite moitié du lot No. 5 et le lot No. 6 mesurent 65 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $9 00
Taxe de 1883, montant à.................. 9 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. Patrick, l'avenue Napoléon et la rue Jena, désigné comme l'ilet No. 522.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $7 80
Taxe de 1883, montant à.................. 12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Denis, St. Patrick, l'avenue Napoléon et la rue Jena, désigné comme l'ilet No. 500.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $7 80
Taxe de 1884, montant à.................. 12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Denis, St. Patrick, Cadix et Jena, désigné comme l'ilet No. 499; le dit ilet No. 499 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PARKER, SUC. JAMES—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 40
Taxe de 1883, montant à.................. 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus, Cadix et Jena, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 453; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 120 pieds.

PETIT, ATHANESE—
Taxe de 1882, montant à.................. $18 00
Taxe de 1883, montant à.................. 18 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Lyon et Bordeaux, désignés comme lots Nos. 14 à 25 de l'ilet No. 257; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 23 à 25 mesurent 95 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 14 à 21 forment l'encoignure des rues Camp et Bordeaux et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 136 pieds.

PALMER, EDOUARD C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $36 00
Taxe de 1883, montant à.................. 36 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pitt, St. Charles, Jena et Cadix, désignée comme une portion de l'ilet No. 389; la dite portion mesure 180 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 200 pieds.

PUTNAM, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à.................. $4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pitt, Prytania, Milan et Marengo, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots forment l'encoignure des rues Pitt et Milan.

PASCOE, W. H.—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 40
Taxe de 1883, montant à.................. 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Soniat et Robert, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 340; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 61 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 120 pieds.

POHLMAN, C. W.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 50
Taxe de 1883, montant à.................. 1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Général Taylor et Delachaise, désigné comme l'ilet No. 667.

PARISH, D.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain ilet triangulaire de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Quatrième et Toledano, désigné comme l'ilet No. 168.

PETERS, Vve SAMUEL J.—
Taxe de 1883, montant à.................. $7 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Market, Laurel, State et Burthe-ville, désigné comme l'ilet No. 16; le dit ilet No. 16 mesure 300 pieds de face et 262 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

POLAND, SUZANNE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 50
Taxe de 1883, montant à.................. 1 50
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Burtheville, désignés comme lots Nos. 101 à 110 de l'ilet No. ——; les dits lots Nos. 101 à 110 mesurent 300 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 190 pieds.

PARENT, Mme MARIE ANNE—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 40
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Preston, Calhoun et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots Nos. 16 à 19 de l'ilet No. 11; les dits lots Nos. 16 à 19 mesurent chaque 32 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de 110 pieds.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 30c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Deuxième, Indéfinie et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 36.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 30c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Louis, Quinzième, Mary, Marthe et indéfinie, désigné comme l'ilet No. 90.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburgh, Quinzième et propriété inconnue, désigné comme l'ilet No. 36 B.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. $1 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jean Baptiste Deuxième, Martha et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 34.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. $1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Deuxième, Inconnue, Martha et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. [illegible]

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dite propriété ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

[illegible]MERICAN POWDER CO.—
Taxe de 1883, montant à.................. $[illegible] 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Marie, [illegible] et Quatrième, désigné comme l'ilet [illegible]; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

[illegible] JESSIE—
Taxe de 1882, montant à.................. $[illegible] 40
Taxe de 1883, montant à.................. 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, [illegible], Napoléon et Neuvième, désigné comme l'ilet No. [illegible]; le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ARNOULT, J. B. G.—
Taxe de 1882, montant à.................. 12c
Taxe de 1883, montant à.................. 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Dixième et Neuvième, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet Nos. 305 et 323; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible]ORE GEORGE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 80
Taxe de 1883, montant à.................. 1 80
[illegible] une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations [illegible], situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Levée, Marie et [illegible], désigné comme le lot No. 5 et [illegible] de l'ilet No. 140; le [illegible] à la rue [illegible] pieds, la portion [illegible] de face à la [illegible] 89 pieds.

BUCHANNON, P.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Levée, Marie et Quatrième, désigné comme lot No. 35 de l'ilet No. 140; le dit lot No. 35 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

BUCHANNON, P.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désigné comme lot No. 34 de l'ilet No. 140; le dit lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

BRONSEMA, CATHERINE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Plum et Quatrième, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 144; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible].....................240
[illegible].....................240
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. [illegible] et 18 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. [illegible] et 18 mesurent 54 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 117 pieds.

ASKEW, JHOS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 30c
Taxe de 1883, montant à.................. 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 229; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 50 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

AUBERT, H. A.—
Taxe de 1882, montant à.................. 240
Taxe de 1883, montant à.................. 240
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 306; les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Neuvième.

ANTODINE, L.—
Taxe de 1882, montant à.................. 12c
Taxe de 1883, montant à.................. 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 309; le dit lot No. 9 mesure 27 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

AUBERT, E.—
Taxe de 1882, montant à.................. 72c
Taxe de 1883, montant à.................. 72c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 6 à 11 de l'ilet No. 331; les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Napoléon.

AUSTIN, Mme ANNE—
Taxe de 1882, montant à.................. $4 80
Taxe de 1883, montant à.................. 4 80
Un certain lot et une portion d'un certain lot et la moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Levée et le Mississippi, désignés comme Lot No. 7, une portion du lot No. 6 et la moitié des lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 4, faisant face à la rue Levée.

AUGUSTIN, D.—
Taxe de 1882, montant à.................. 90c
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hudson, Washington, Commercial et Perle, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 53; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

AUGUSTIN, J.—
Taxe de 1883, montant à.................. 75c
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Deuxième, désignée comme une portion du lot No. 21 de l'ilet No. 93; la dite portion du lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds.

BOWERS, WM. R.—
Taxe de 1883, montant à.................. $4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, Burthe et Deuxième, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 95; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 125 pieds.

BOURG, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Général Scott, Millaudon, Levée et Oliver, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 29; le dit lot No. 7 mesure 53 pieds de face à la rue Général Scott et 72 pieds à l'arrière sur une profondeur de 53 pieds.

BARTHELEMY, M.—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 40
Taxe de 1883, montant à.................. 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Esther et Anne, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 29; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

BACAS, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 50
Taxe de 1883, montant à.................. 1 50
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'ilet No. 78; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 108 pieds.

BUHLER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Clinton, [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible]; les dits lots [illegible] de face à [illegible] profondeur de [illegible] pieds.

BECKER, SUC. H.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Zimple et Quatrième, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 130; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 109 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Léonidas et Quatrième.

BOURGEOIS, ADELE—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 50
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Mary, Levée et Quatrième, désignés comme une portion des lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 140; la dite portion du lot No. 6 mesure 8 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds; la dite portion du lot No. 7 mesure 26 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 89 pieds.

BOSTICK, AUSTIN—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Anne et DeArmas, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 34; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 105 pieds.

BRIDGE, E. G.—
Taxe de 1883, montant à.................. $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Millaudon, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 43; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 150 pieds.

BARTCHAY, M. A. K.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 78; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 128 pieds.

BARTLETT, Mme M. W.—
Taxe de 1883, montant à.................. $12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 141.

BECKER, PHILIP—
Taxe de 1883, montant à.................. $4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 149; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Cambronne et Plum.

BAKER, JAMES—
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 262; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 150 pieds.

BAILEY, W., ET ALDRIGE, M.—
Taxe de 1882, montant à.................. $15 00
Taxe de 1883, montant à.................. 15 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Plum et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 150; le dit ilet No. 150 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

BETZ, JOHN—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Jackson, Plum et Cluqué [illegible], désigné comme lot No. 1 de l'ilet No 171; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Plum.

BITTER, F. A.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 13, 14 et 15 de l'ilet No. 186; les dits lots Nos. 13, 14 et 15 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Sixième et Léonidas.

BITTEN, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 247; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BARBERR, JACQUES—
Taxe de 1882, montant à.................. $18 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Cypress et Neuvième, désignés comme lots Nos. 1 à 5 et de 12 à 24 de l'ilet No. 247; les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de [illegible] pieds 8 pouces; les dits lots Nos. 12 à 24 mesurent 66 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 150 pieds; le [illegible] forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et [illegible] No. 12 forme l'encoignure des rues Short et Neuvième.

BRONZEMA, CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 1 [illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 7 à 13 de l'ilet No. 230; les dits lots Nos. 7 à 11 mesurent 150 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 12 forme l'encoignure des rues Jefferson et Septième.

[illegible]ARTON, L.—
Taxe de 1882, montant à.................. 15c
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 230; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 126 pieds.

[illegible]
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, [illegible], Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 306; les dits lots Nos. [illegible] mesurent 54 pieds de face [illegible] sur une profondeur de 117 pieds.

[illegible]GOT, J. F.—
Taxe de 1882, montant à.................. 54c
Taxe de 1883, montant à.................. 54c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Dixième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et [illegible]venue.

[illegible]OURGEOIS, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à.................. 12c
Taxe de 1883, montant à.................. 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, [illegible], Dixième et Napoléon, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 331; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds.

BURNS, Mme J. P.—
Taxe de 1882, montant à.................. 30c
Taxe de 1883, montant à.................. 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Neuvième, Jefferson et Dixième, désignés comme lots Nos. 13 et 15 de l'ilet Nos. 306 et 325; les dits lots Nos. 13 et 15 mesurent 106 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

BURNS, Mme J. P.—
Taxe de 1882, montant à.................. 15c
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désigné comme lot No. 17 de l'ilet Nos. 306 et 325; le dit lot No. 17 mesure 51 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

BOUCHE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.................. 54c
Taxe de 1883, montant à.................. 54c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 10 et 12 de l'ilet Nos. 305 et 323; les dits lots Nos. 10 et 12 mesurent 31 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 150 pieds.

BONDUIT, SARAPHINE—
Taxe de 1882, montant à.................. 90c
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Monroe, Dixième et Nelson, désignée comme une portion de l'ilet No. 338; la dite portion forme l'encoignure des rues Marie et Monroe.

BELLANGER, FRANÇOIS—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Onzième et Nelson, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 397; le dit lot No. 9 mesure 100 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 300 pieds.

BOISSEAU, P. O.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 30
Taxe de 1883, montant à.................. 1 30
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Onzième et Nelson, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 351; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent chaque 100 pieds de face aux rues Nelson et Onzième sur une profondeur de 391 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Nelson, Onzième et Jefferson.

BLOCK, M., ET J. E. KEBODE—
Taxe de 1882, montant à.................. 37c
Taxe de 1883, montant à.................. 37c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Onzième et Nelson, désignés comme les lots Nos. 5, 7, 8 et 9 et la moitié du lot No. 6 de l'ilet No. 361.

BURGEA, M. T., ET J. SLIDELL—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 44
Taxe de 1883, montant à.................. 1 44
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Onzième et Belfast, désigné comme l'ilet No. 370; le dit ilet No. 370 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

BONFILS, P.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Pritchard et le chemin de fer Nouvelle-Orléans, St. Louis et Chicago, désigné comme triangle de l'ilet No. 437.

BROHAN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Nelson et Onzième, désignés comme lots Nos. 5 à 24 de l'ilet No. 350; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Onzième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos. 14 à 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jefferson et Onzième; le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Léonidas et Onzième; le lot No. 22 forme l'encoignure des rues Léonidas et Nelson.

BREMMET, JAMES—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 50
Taxe de 1883, montant à.................. 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Burthe et Troisième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No 103; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

BORREL, Mme MARIE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, DeArmas and Macarty désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 39; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Adams et Macarty.

BRIDGE, F. G.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Millaudon, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos. 1[illegible] et 13 de l'ilet No. 43; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible]LASS, THOMAS—
Taxe de 1883, montant à.................. $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 60; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

[illegible]LASON, A.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Live Oak, Upperline, Troisième et le Chemin de fer de [illegible] Carrollton, désignée comme la moitié du lot No. [illegible] No. 492.

BIER, HENRY—
Taxe de 1882, montant à.................. 15c
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Collapissa et le Chemin de fer de N. O., St. Louis et Chicago, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 étant les deux tiers de l'ilet No. 443 et un tiers de l'ilet No. 444; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 93 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 133 pieds.

BROWN, A. J.—
Taxe de 1883, montant à.................. $3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Burthe et Troisième, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 103; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

BALTZ, Mme MADELINE—
Taxe de 1883, montant à.................. $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Burthe et Troisième, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 109; le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

BERGEROT, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 125; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 127 pieds.

BIER, HENRY—
Taxe de 1882, montant à.................. 12c
Taxe de 1883, montant à.................. 12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Collapissa, Troisième et le Chemin de fer Nouvelle-Orléans, St. Louis et Chicago désignés comme les lots Nos. 11 et 12, étant les deux tiers de l'ilet No. 443 et un tiers de l'ilet No. 444; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 133 pieds.

BERTELL, Mme H. B.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 1 [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 130; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 90 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forment l'encoignure des rues Adams et Quatrième.

BROOKS, SUC. GEO.—
Taxe de 1882, montant à.................. $5 40
Taxe de 1883, montant à.................. 5 40
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Zimple et Quatrième, désignés comme lots Nos. 18 à 23 de l'ilet No. 184; les dits lots No. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 145 pieds; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 60 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 145 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 145 pieds, le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

[illegible], F. M.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Treizième et Collapissa, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 448; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 123 pieds.

BASILE, MARINO—
Taxe de 1882, montant à.................. 90c
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Quinze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Treizième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 10 à 24 de l'ilet No. 448; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 123 pieds; les dits lots Nos. 11 et 13 mesurent 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 153 pieds; les dits lots Nos. 13 à 21 mesurent 274 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 123 pieds; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 153 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jackson et Collapissa; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Marie.

BARSHALL, J.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Collapissa et Treizième désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 152 pieds.

HAMMOND, W.—
Taxe de 1882, montant à.................. 24c
Taxe de 1883, montant à.................. 24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Strelitz et Dix-septième, désignés comme lots Nos. 17 à 20 inclusivement de l'ilet No. 583; les dits lots Nos. 17 à 20 inclusivement mesurent 120 pieds de face à la rue Strelitz sur une profondeur de 120 pieds.

WARECK, ISAAC—
Taxe de 1882, montant à.................. 36c
Taxe de 1883, montant à.................. 36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Treizième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'ilet No. 455; le dit lot No. 16 mesure 28 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 108 pieds; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent ensemble 54 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 108 pieds; le dit lot No. 16 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Treizième.

WALKER, ELIZA B.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Livingston, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 602; le dit ilet No. 602 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WALKER, ELIZA B.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Livingston, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 567; le dit ilet No. 567 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par la rue Upperline, "La Borne Supérieure," les rues Seizième et Edinburgh, désigné comme l'ilet No. 564, le dit ilet No. 564 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELHELMS, SUC. J.—
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 186, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jeannette et Léonidas.

WILLOWS, Vve ADAMS—
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatorzième et Collapissa, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 464, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds.

WINKLEMAN, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 30
Taxe de 1883, montant à.................. 1 30
Un certain ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Dublin, Dix-neuvième, le Nouveau Canal et le Chemin Coquille sur la ligne du Nord, désigné comme l'ilet triangulaire No. 646; le dit ilet triangulaire mesure 432 pieds de face sur une profondeur de 207 pieds d'un coté et 315 pieds de l'autre coté.

WALKER, FELIX, ET V. E. POOLE—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 40
Taxe de 1883, montant à.................. 2 40
Deux certains ilets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Hamilton, Holly Grove, Nelson et Dixième, désignés comme ilets Nos. 325 et 344, les dits ilets Nos. 325 et 344 mesurent [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

WEBER, M.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 30
Taxe de 1883, montant à.................. 1 30
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Cambronne, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 357, le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 300 pieds; le dit lot No. 7 mesure [illegible] pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 300 pieds, le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Nelson et Madison.

WILLIAMS, J. J.—
Taxe de 1882, montant à.................. 15c
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Nelson et Douzième désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 381.

WEYMOUTH, H. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $4 20
Taxe de 1883, montant à.................. 4 20
Quatorze certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 12 à 25 de l'ilet No. 229, les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces, les dits lots Nos. 15 à 22 mesurent ensemble 270 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces, les dits lots Nos. 23 et 25 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 50 pieds, le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Septième et Dublin, le dit lot No. 2[illegible] forme l'encoignure des rues Dublin et Green.

WILLIAMS, THOS.—
Taxe de 1882, montant à.................. 15c
Taxe de 1883, montant à.................. 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Cinquième et Septième, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 227, le dit lot No. 24 mesure [illegible] pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

WEYMOUTH, H. C.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible] 60
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible] 60
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 212, le dit ilet No. 212 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

WEINTRAUB, Mme J.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Plum et Cinquième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 170; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds.

WELLS, LOUIS ET PATTE—
Taxe de 1882, montant à.................. 90c
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 35; le dit lot No. 16 mesure 60 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

WASHINGTON, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 20
Taxe de 1883, montant à.................. 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Millaudon, Macarty et DeArmas, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 41, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, Mme C.—
Taxe de 1882, montant à.................. $1 02
Taxe de 1883, montant à.................. 1 02
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Perle et Commercial, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 57, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Perle sur une profondeur de 150 pieds.

WEBB, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.................. $2 40
Taxe de 1883, montant à.................. 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 80; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 50 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 127 pieds.

WOOD, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à.................. $[illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Levée et Wall, désignés comme les lots Nos. 14, 15 et 16 de l'ilet No. 21; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds, les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 54 pieds et 60 pieds de face à la rue Levée et 100 pieds à l'arrière sur une profondeur de 183 pieds.

WILLIAMS, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Lowerline, Ann et De Armas, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 32; le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

WREN, WM.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Ann et DeArmas; désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 38; le dit lot No. 18 mesure 20 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

WILLIAMS, LEW. No. 1—
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Ann et DeArmas, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 38; le dit lot No. 19 mesure [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 105 pieds.

WEISS, Mme CHAS.—
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Deuxième, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'ilet No. 96, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Deuxième et Adams.

WILLIAMS, J.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots et la moitié d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 16 et 17 et la moitié du lot No. 15 de l'ilet No. 263, les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, la dite moitié du lot No. 15 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

WHITE, J.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 323; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble [illegible] de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds.

WASHINGTON, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, [illegible] et Septième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'ilet [illegible], les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun [illegible] pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 127 pieds.

GRIVOT, MAURICE—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dracou et Dix-huitième, désigné comme l'ilet No. 623, le dit ilet No. 623 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

GABRIEL, CELESTINE—
Taxe de 1882, montant à.................. 90c
Taxe de 1883, montant à.................. 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Cypress et Huitième, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 300, le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

GOTTSCHALK, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. 1 [illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme les lots Nos. 23 à 26 de l'ilet Nos. 306 et 325, le dit lot No. 23 mesure 60 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 180 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 26 mesure 60 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 26 forme l'encoignure des rues Dixième et Léonidas, le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Dixième et Jefferson.

GUINAULT, JAMES P.—
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Onzième et Belfast, désignés comme les lots Nos. 18 à 24 de l'ilet No. 377, les dits lots Nos. 18 à 24 mesurent [illegible] à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Jefferson et Cambronne.

FOUCHER, E.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Leonidas, Strelitz et Dix-septième, désigné comme No. [illegible] le dit ilet No. [illegible] mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

NEW ORLEANS AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Short, l'avenue Carrollton et les rues Quatorzième et Foucher, désigné comme l'ilet No. 496; le dit ilet No. 496 mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

NIGHTINGALE, GEO.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 12, 13 et 14 de l'ilet No. 309, les dits lots Nos. 12, 13 et 14 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds.

NEW ORLEANS, MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 6 à 17 inclusivement de l'ilet No. 462, les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 10 mesure [illegible] de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 180 pieds; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 130 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Burdette et Quatorzième; les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Washington et Quatorzième.

NIGHTINGALE, THOS.—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 309, les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent ensemble 109 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

NARCISSE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à.................. [illegible]
Taxe de 1883, montant à.................. [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin et Treizième, désignés comme lots Nos. 26, 29 et 30 de l'ilet No. 455, les dits lots Nos. 26, 29 et 30 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 150 pieds.

ORTON, Mme A. S.—
Taxe de 1882, montant à.................. 60c
Taxe de 1883, montant à.................. 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Troisième, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 108, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.